



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Juillet 2021/Juin 2022

L'inscription aux activités du centre social implique l'acceptation de ce règlement.

Ateliers adultes à l'année

1. GENERAL

L'encadrement de ses activités est assuré par des salariés du centre social diplômés, des bénévoles et/ou expérimentés, des stagiaires ou par des prestataires qualifiés.

Les ateliers fonctionnent toute l'année mais uniquement en période scolaire. Il n'y a pas d'ateliers en périodes de vacances scolaires ni les jours fériés.

Nous assurerons un minimum de 30 séances sur 35 semaines. Le remplacement ou le remboursement du cours sera proposé à partir du moment où le minimum de séances n'est plus atteint.

Les jours fériés ne sont pas récupérables. Il n'y aura pas d'atelier le jour de l'Assemblée Générale

En cas d'absence d'un intervenant ou d'annulation d'un atelier, vous serez informé dans les meilleurs délais par téléphone, e-mails ou note papier.

Chaque atelier a besoin d'un minimum de participants pour perdurer. Si ce minimum n'est pas atteint aux vacances de la Toussaint, l'atelier ne pourra continuer à fonctionner. Par ailleurs, chaque atelier dispose également d'une capacité maximale d'accueil.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les locaux et le matériel utilisé lors de votre atelier et de signaler tout problème constaté à l'intervenant.

Par respect pour l'intervenant et les autres participants, il vous est demandé d'arriver à l'heure prévue pour le démarrage de l'atelier.

La présence des enfants sur les ateliers adultes n'est pas acceptée sauf si cet atelier est ouvert aux enfants à partir d'un âge donné en concertation avec les animateurs d'ateliers.

2. INSCRIPTIONS

L'inscription se fait pour l'année ou au trimestre au secrétariat du centre social.

Un cours d'essai vous est proposé jusqu'aux vacances de la Toussaint. A la suite de cet essai, il faudra venir régler la cotisation afin de pouvoir participer à l'atelier suivant, si l'essai est concluant.

Sur certaines activités, une séance d'essai peut être envisagée même si l'inscription a lieu en cours d'année.

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription
- Attestation de quotient familial (CAF ou MSA ou autre régime),
- Attestation d'assurance responsabilité civile

3. TARIFICATION

Les tarifs sont précisés au moment de l'inscription et en fonction de votre quotient familial et de votre statut adhérent/non adhérent.

Centre Social Croix Mercier

17, rue Augustin Fresnel 61000 ALENCON Tél. 02.33.31.83.39 / Fax. 02.33.81.50.66

cscm.secretariat@gmail.com / www.centresocialcroixmercier.com

4. ADHESION

Vous pouvez adhérer à titre familial ou à titre individuel au centre social Croix Mercier. C'est tout d'abord un soutien à l'association et cela vous permet d'avoir un tarif avantageux. L'adhésion est valable de septembre 2021 à août 2022. Elle coûte 15 € pour une famille et 11 € pour une personne seule. Elle est valable dans les centres sociaux ALCD et Edith Bonnem.

5. FACTURATION ET REGLEMENT

L'adhésion n'est pas obligatoire. L'adhésion individuelle concerne les personnes majeures seules et coûte 11 €. L'adhésion familiale est valable pour les couples avec ou sans enfants et coûte 15 €. L'adhésion est valable du 1^{er} septembre 2021 au 31 Août 2022.

Le règlement intégral des activités se fait au moment de l'inscription aux activités. Il est possible de régler en espèces, par chèques vacances, par CESU, par chèques ou par prélèvement bancaire (échelonnement possible pour ces deux derniers modes de paiement en 3 fois consécutives).

Sur demande, un justificatif de paiement vous sera délivré.

6. ANNULATIONS/ABSENCES ET CLAUSES DE REMBOURSEMENT

Afin d'assurer un accueil dans les meilleures conditions possibles, nous vous demandons de bien vouloir signaler vos absences surtout lors de l'intervention d'un prestataire ou qu'un transport est en jeu dans votre activité

Pour raisons professionnelles ou médicales (maladie justifiant l'arrêt de l'activité, mutation, changement professionnel ou perte d'emploi) et sur présentation d'un justificatif, vous pourrez être remboursé du ou des trimestres non effectué(s). Tout trimestre entamé reste dû. Si le centre social décide d'arrêter une activité, vous serez remboursé au prorata des mois restants.

Si pour des raisons sanitaires, l'Etat ou la préfecture nous demandait de fermer nos activités loisirs pour tous, nous pourrions dans ces circonstances en aucun cas assurer le remboursement des séances non réalisées.

7. ASSURANCE

Le centre social Croix Mercier a souscrit une assurance auprès de la MMA qui prend en charge les dégâts matériels et corporels dans le cadre de la responsabilité civile, si la responsabilité de l'association est établie. Dans les autres cas, c'est la responsabilité civile des participants qui s'applique.

Sorties et activités à la séance ou au cycle

1. GENERAL

L'encadrement de ses activités est assuré par des salariés du centre social diplômés, des bénévoles et/ou expérimentés, des stagiaires ou par des prestataires qualifiés.

En cas d'absence d'un intervenant ou d'annulation d'un atelier, vous serez informé dans les meilleurs délais par téléphone, e-mails ou note papier.

Chaque atelier a besoin d'un minimum de participants pour perdurer. Si ce minimum n'est pas atteint aux vacances de la Toussaint, l'atelier ne pourra continuer à fonctionner. Par ailleurs, chaque atelier dispose également d'une capacité maximale d'accueil.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les locaux et le matériel utilisé lors de votre atelier et de signaler tout problème constaté à l'intervenant.

Centre Social Croix Mercier

Par respect pour l'intervenant et les autres participants, il vous est demandé d'arriver à l'heure prévue pour le démarrage de l'atelier.

La présence des enfants sur les ateliers adultes n'est pas acceptée sauf si cet atelier est ouvert aux enfants à partir d'un âge donné en concertation avec les animateurs d'ateliers.

2. INSCRIPTIONS

L'inscription se fait à la séance au secrétariat du centre social.

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription
- Attestation de quotient familial (CAF ou MSA ou autre régime)
- Attestation d'assurance responsabilité civile

L'adhésion n'est pas obligatoire. L'adhésion individuelle concerne les personnes majeures seules et coûte 11 €. L'adhésion familiale est valable pour les couples avec ou sans enfants et coûte 15 €. L'adhésion est valable du 1^{er} septembre 2021 au 31 Août 2022.

Le règlement intégral des activités se fait au moment de l'inscription aux activités. Il est possible de régler en espèces, par chèques vacances, par CESU, par chèques ou par prélèvement bancaire

Sur demande, un justificatif de paiement vous sera délivré.

3. TARIFICATION

Les tarifs sont précisés au moment de l'inscription et en fonction de votre quotient familial et de votre statut adhérent/non adhérent.

4. ADHESION

Vous pouvez adhérer à titre familial ou à titre individuel au centre social Croix Mercier. C'est tout d'abord un soutien à l'association et cela vous permet d'avoir un tarif avantageux. L'adhésion est valable de septembre 2021 à aout 2022. Elle coûte 15 € pour une famille et 11 € pour une personne seule. Elle est valable dans les centres sociaux ALCD et Edith Bonnem.

5. FACTURATION ET REGLEMENT

Le règlement intégral des activités se fait au moment de l'inscription aux activités. Il est possible de régler en espèces, par chèques vacances, par CESU, par chèques ou par prélèvement bancaire (échelonnement possible pour ces deux derniers modes de paiement en 3 fois consécutives).

Seules les activités Voitur'âinés (balades et cinéma) pour les seniors sont à régler à réception de la facture.

Sur demande, un justificatif de paiement vous sera délivré.

6. ANNULATIONS/ABSENCES ET CLAUSES DE REMBOURSEMENT

Afin d'assurer un accueil dans les meilleures conditions possibles, nous vous demandons de bien vouloir signaler vos absences surtout lors de l'intervention d'un prestataire ou qu'un transport est en jeu dans votre activité.

Vous pouvez annuler une inscription 7 jours avant la date afin de pouvoir être remboursée.

Si pour des raisons sanitaires, l'Etat ou la préfecture nous demandait de fermer nos activités loisirs pour tous, nous pourrions dans ces circonstances en aucun cas assurer le remboursement des séances non réalisées.

Centre Social Croix Mercier

17, rue Augustin Fresnel 61000 ALENCON Tél. 02.33.31.83.39 / Fax. 02.33.81.50.66

cscm.secretariat@gmail.com / www.centresocialcroixmercier.com

7. ASSURANCE

Le centre social Croix Mercier a souscrit une assurance auprès de la MMA qui prend en charge les dégâts matériels et corporels dans le cadre de la responsabilité civile, si la responsabilité de l'association est établie.
Dans les autres cas, c'est la responsabilité civile des participants qui s'applique.